

| Sports |

Le sport pour tous en Seine-Maritime avec Soli'sports 76

Mercredi 22 février 2012 à 14h30 à l'Hôtel du Département : présentation du dispositif Soli'Sports 76

En présence de Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime et Jean-François Mayer, Vice-président du Département chargé des sports.



Missions d'Intérêt Général Durables. Le Département de Seine-Maritime s'investit dans le développement, l'animation et s'associe au rôle social et solidaire des clubs sportifs. C'est dans ce cadre, qu'un nouveau dispositif d'aide au développement des « Missions d'Intérêt Général Durables », intitulé « Soli'Sports 76 » a été mis en place, dans le but de favoriser l'accès de la pratique sportive à tous.

« Plus que jamais, le Département affirme son engagement auprès des clubs sportifs pour le développement du sport amateur. Partant du constat que les clubs sportifs sont les meilleurs relais de proximité pour véhiculer, au travers de la pratique sportive, les valeurs d'apprentissage de la citoyenneté, de lutte contre les discriminations, d'insertion sociale et de santé, sans négliger l'environnement, il a été décidé de soutenir les actions qu'ils mènent au quotidien, en particulier en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive », a souligné Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime.

Bénéficiaires. Le nouveau dispositif « SOLI'SPORTS 76 » s'adresse aux associations dont le siège social se situe dans le département, affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports. Les projets éligibles doivent également porter sur l'une de ces thématiques :

- sport et santé,
- sport et citoyenneté et lutte contre les discriminations,
- sport insertion sociale et production de lien social,
- sport emploi et insertion professionnelle,
- sport et environnement.

Différents publics peuvent bénéficier du dispositif : personnes âgées, personnes en insertion sociale et/ou professionnelle, bénéficiaires du RSA, personnes présentant un handicap physique, mental ou sensoriel, aidants familiaux, personnes isolées, personnes à mobilité réduite...

Appel à projets. "Soli'sports 76" a permis, au travers de l'appel à projets lancé en juillet dernier auprès de l'ensemble des clubs sportifs, d'en soutenir d'ores et déjà 9 au titre de la saison sportive 2011/2012.

Critères d'éligibilité. Chaque demande est étudiée par une Commission Technique qui formule à la Commission Permanente des propositions de subvention au vu de l'intérêt du projet, apprécié au regard des critères suivants :

- contribution effective aux objectifs de l'appel à projet : le projet sera apprécié en fonction de son impact potentiel sur les publics, les territoires et les thématiques ciblés par le Département.
- Implication des bénéficiaires : le projet sera apprécié en fonction de la manière dont il favorisera la participation et la prise de responsabilités des bénéficiaires dans le déroulement du projet.
- Dimension partenariale : le projet sera apprécié en fonction de la qualité des partenariats technique
- Qualité de l'argumentaire : le projet présente une description claire, des objectifs visés, de la stratégie.
- Intégration de l'éco-responsabilité.

"Ce n'est qu'un début car je suis persuadé que le prochain appel à projets « SOLI'SPORTS 76 », qui va être lancé en février, prendra tout son sens dès la saison 2012/2013, pour qu'aucun territoire, aucun Seinomarin, ne soit tenu éloigné des bienfaits d'une pratique sportive, qu'elle soit de loisirs ou de compétition. C'est l'engagement que nous avons pris, c'est l'engagement que nous tiendrons", a déclaré Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime.

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr
Directeur de la Communication : Vincent Lalire | vincent.lalire@cg76.fr
www.seinemaritime.net